

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le : 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT  
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.  
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-  
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

**ABSENTS :** N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 15/TE01. APPEL A PROJETS : SENSIBILISATION DES ENFANTS AU  
DEVELOPPEMENT DURABLE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025**

La Commune de Châteaurenard s'est engagée dans une démarche de développement durable et conduit depuis un programme de sensibilisation des enfants sur la transition écologique. Le choix du thème, en lien avec le développement durable, est laissé aux porteurs de projets, afin de répondre au mieux aux attentes des équipes pédagogiques.

Dans ce contexte, la Commune a lancé un appel à projets doté cette année de 3500 €, communiqué par voie de presse (Écho des Tours), par voie d'affichage et par courrier envoyé aux structures de la commune travaillant en lien avec les enfants de 3 à 16 ans. Cet appel à projets permet de financer des opérations exemplaires et originales aux structures les plus motivées.

8 dossiers de candidature ont été déposés en Mairie.

Le jury est composé d'élus, de membres du conseil des anciens et de la commission extra-municipale du développement durable. Les candidatures ont été adressées par mail aux membres du jury.

Au vu des dossiers et au regard des critères énoncés dans le règlement de l'appel à projets, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'APE Pic Chabaud pour son projet « Cercos, une cour d'école résiliente, conviviale et sportive »

- 800 € à l'école Saint Denys/Saint Joseph pour son projet « L'eau un bien précieux à respecter et à préserver »
- 500 € à l'école Gabriel Péri pour son projet « Le Jardin des Farfadets »
- 650 € au collège Saint Joseph pour son projet « Clip Song et Live Song »
- 500 € au collège Simone Veil pour son projet « Mini-entreprise »
- 50 € à la MJC pour son projet « Fresque du Climat »

Vu l'examen de ce dossier en commission Transition-Ecologique le 19 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'attribution des dotations 2025 telles que mentionnées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

